L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 12 [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI [illegible] MAI 1873.

LA RÉPUBLIQUE ET LE CENTRE

Nous extrayons les passages les plus importants d'une lettre que *M. Laboulaye* vient d'adresser, sur la situation actuelle, au directeur-gérant du *Journal des Débats*:

"Proclamer la république, la constituer, assurer l'exécution des lois, c'est aujourd'hui ce que la France demande à l'Assemblée. Je crois que le sentiment public est [illegible] Mais, dans l'état de division où est la [illegible] il n'est pas sûr d'arriver à une solution. C'est à ce danger que je [illegible] votre attention.

"Ou ne peut gouverner qu'avec une majorité compacte et résolue. Cette majorité, où est-elle? Depuis plus que je la cherche et je la [illegible] Les [illegible] sont dans la gauche, depuis la gauche modérée, mais c'est un noyau insuffisant, si le centre droit ne vient à y joindre, ou tout on en partie. C'est le centre droit qui aujourd'hui tient en ses mains le sort de la France et de la république; il est bon qu'on le sache, afin que chacun sache ce qu'il a de devoir et de responsabilité.

"Depuis que je suis entré à la Chambre, je n'ai cessé de répéter que l'union des centres était le salut du pays et que leur division ne profitait qu'aux partis révolutionnaires. Mais cette vérité, qui crève les yeux, n'a pu entraîner le centre droit, qui est toujours tenu à l'écart des efforts tentés pour constituer la république. Le centre gauche a fait plus d'une avance. La réunion Périer a eu pour objet principal de faire le pont entre les deux centres, et de les allier l'un à l'autre, dans l'intérêt commun de l'ordre et de la liberté. A-t-on réussi? J'en doute. Sera-t-on plus heureux dans quelques jours? Je n'oserais l'affirmer; mais il est permis d'espérer que les dernières élections éclaireront des hommes honorables, retenus jusqu'à présent par des souvenirs et des affections respectables, mais qui ne peuvent cependant sacrifier au point d'honneur les véritables intérêts et l'existence même du pays.

"Toutes nos avances, qu'a-t-on répondu? Qu'on ne pouvait avoir confiance dans un parti qui acceptait l'alliance des radicaux. Le reproche était au moins exagéré. Il est vrai que l'extrême gauche a voté plus d'une fois avec la gauche et le centre gauche, comme le centre droit a voté avec l'extrême droite. C'est le jeu naturel des Assemblées. Peut-on empêcher des hommes d'opinion différente de voter ensemble sur les points où ils sont d'accord? Mais jamais le centre gauche ni la gauche modérée n'ont suivi les radicaux quand ces derniers ont proposé des mesures révolutionnaires. La campagne du dissolution a prétendu la séparation des radicaux et des républicains modérés; les élections de Paris et de Lyon l'achèvent. A la rentrée, les radicaux sont condamnés par le mandat impératif qu'ils reçoivent, à demander la dissolution et à repousser les lois organiques. A combattre les deux Chambres, qui assurèrent la durée de la république conservatrice; il y a donc dès à présent un abîme entre ces deux groupes, et il est temps d'en finir avec un reproche qui ne peut plus faire illusion qu'à ceux qui sont décidés à s'aveugler eux-mêmes. Si le centre droit s'y prête, on peut constituer la république en dehors des radicaux: ils s'excluent eux-mêmes de cette œuvre, qui seule peut arrêter la révolution.

"Mais quand on proposera de proclamer la république, on trouvera de nouvelles hésitations. Le centre droit a toujours manifesté une grande répugnance à reconnaître solennellement la république; il a toujours demandé qu'on lui épargnât cette démarche qui, disait-il, l'obligerait à abjurer d'anciennes convictions. Il accepterait peut-être la république, une fois établie, et se résignerait même à l'organiser à sa guise, mais il ne veut pas la proclamer.

"A mon avis, ces scrupules ne sont plus de saison. Je n'ai aucun goût pour les proclamations et les déclarations: ce sont des mots sonores qu'emporte le vent. Mais aujourd'hui cette proclamation est nécessité; le pays a besoin de savoir à quoi s'en tenir; ce n'est pas avec des équivoques qu'on peut le rassurer.

"La république existe: c'est le gouvernement légal du pays. Pour la renverser, il faut une révolution ou un coup d'État parlementaire. Par la force des choses, la république représente donc aujourd'hui l'ordre et la paix publique; elle a naturellement pour elle la grande majorité de la France, cette majorité qui travaille, qui s'occupe peu des politiques, et qui ne demande au gouvernement que de lui garantir la sécurité dont elle a besoin pour vivre. Comment les conservateurs ne sentent-ils pas qu'en n'opposant à la reconnaissance de la république, ils suivent une politique d'apparence révolutionnaire, et qu'ils en arrivent ainsi à tourner contre eux l'opinion qu'ils inquiètent?

"La proclamation de la république aura cet avantage qu'en écartant les espérances monarchiques, elle réunira tous les hommes d'ordre sur le même terrain. Quand le pays, rassuré sur son avenir, n'aura plus à choisir qu'entre les républicains modérés et les radicaux, ou aura fait un grand pas vers l'apaisement des esprits. C'est la crainte de la monarchie, c'est l'irritation contre les hésitations de l'Assemblée, qui poussent les populations à voter pour des candidats extrêmes. Il y a là des passions qu'il est urgent de désarmer.

"A tous ces titres, la proclamation de la république sera chose salutaire; il est à désirer qu'on ne l'ajourne pas.

"Sans doute, si l'on n'en tenait là, ce serait une œuvre vaine. Mais la république une fois reconnue comme gouvernement régulier, on saura dans quel esprit il faut faire les lois destinées à l'organiser. Faire une Constitution qui ne soit ni républicaine ni monarchique, on pleine qui soit l'une et l'autre en même temps, c'est le rêve de quelques beaux esprits. Nous avons eu même cette subtilité. On ne gouverne pas avec des chimères; les peuples ou moins ingénieuses, et faites pour amuser les salons. Nous avons vu la bourgeoisie de Trente s'épuiser à faire une Constitution qui n'en fut pas une; elle n'a abouti qu'à un avortement. Que reste-t-il de tous ses travaux? De quel secours nous sont-ils aujourd'hui? Est-ce dans ces toiles d'araignées qu'on prétend sauverer la démocratie.

"La loi électorale, la loi des deux Chambres présentent plus d'un problème à résoudre; mais on n'est pas une œuvre qui répéprane les forces de l'Assemblée si elle y veut apporter un esprit franchement républicain. La démocratie est maîtresse de la France, elle repousse tout privilège, mais ce peuple laborieux a besoin d'une organisation résistante; il lui faut une seconde Chambre qui le garde en dépit des traditions du gouvernement et empêche que chaque élection nouvelle n'apporte avec elle une révolution. Une pareille institution existe dans toutes les républiques qui ont vécu; c'est la force de l'Amérique; c'est le seul rempart contre la démagogie. Avec une seconde Chambre, démocratique par son mode d'élection, conservatrice par ses attributions, et assurée, on peut compter sur la solidité de la république, autant qu'on le peut dans les institutions humaines. Mais, pour que cette Chambre ait une autorité morale, il faut que les élections de Paris et de Lyon l'achèvent. A la rentrée, les radicaux sont condamnés par le mandat impératif qu'ils reçoivent, à demander la dissolution et à repousser les lois organiques. A combattre les deux Chambres, qui assurèrent la durée de la république conservatrice; il y a donc dès à présent un abîme entre ces deux groupes, et il est temps d'en finir avec un reproche qui ne peut plus faire illusion qu'à ceux qui sont décidés à s'aveugler eux-mêmes. Si le centre droit s'y prête, on peut constituer la république en dehors des radicaux: ils s'excluent eux-mêmes de cette œuvre, qui seule peut arrêter la révolution.

"Mais quand on proposera de proclamer la république, on trouvera de nouvelles hésitations. Le centre droit a toujours manifesté une grande répugnance à reconnaître solennellement la république; il a toujours demandé qu'on lui épargnât cette démarche qui, disait-il, l'obligerait à abjurer d'anciennes convictions. Il accepterait peut-être la république, une fois établie, et se résignerait même à l'organiser à sa guise, mais il ne veut pas la proclamer.

"A mon avis, ces scrupules ne sont plus de saison. Je n'ai aucun goût pour les proclamations et les déclarations: ce sont des mots sonores qu'emporte le vent. Mais aujourd'hui cette proclamation est une nécessité; le pays a besoin de savoir à quoi s'en tenir; ce n'est pas avec des équivoques qu'on peut le rassurer.

"La république existe: c'est le gouvernement légal du pays. Pour la renverser, il faut une révolution ou un coup d'État parlementaire. Par la force des choses, la république représente donc aujourd'hui l'ordre et la paix publique; elle a naturellement pour elle la grande majorité de la France, cette majorité qui travaille, qui s'occupe peu des politiques, et qui ne demande au gouvernement que de lui garantir la sécurité dont elle a besoin pour vivre. Comment les conservateurs ne sentent-ils pas qu'en n'opposant à la reconnaissance de la république, ils suivent une politique d'apparence révolutionnaire, et qu'ils en arrivent ainsi à tourner contre eux l'opinion qu'ils inquiètent?

"La proclamation de la république aura cet avantage qu'en écartant les espérances monarchiques, elle réunira tous les hommes d'ordre sur le même terrain. Quand le pays, rassuré sur son avenir, n'aura plus à choisir qu'entre les républicains modérés et les radicaux, ou aura fait un grand pas vers l'apaisement des esprits. C'est la crainte de la monarchie, c'est l'irritation contre les hésitations de l'Assemblée, qui poussent les populations à voter pour des candidats extrêmes. Il y a là des passions qu'il est urgent de désarmer.

"A tous ces titres, la proclamation de la république sera chose salutaire; il est à désirer qu'on ne l'ajourne pas.

"Sans doute, si l'on n'en tenait là, ce serait une œuvre vaine. Mais la république une fois reconnue comme gouvernement régulier, on saura dans quel esprit il faut faire les lois destinées à l'organiser. Faire une Constitution qui ne soit ni républicaine ni monarchique, ou plutôt qui soit l'une et l'autre en même temps, c'est le rêve de quelques beaux esprits. Nous avons eu même cette subtilité. On ne gouverne pas avec des chimères; les peuples ont mieux que cela, et faites pour amuser les salons. Nous avons vu la bourgeoisie de Trente s'épuiser à faire une Constitution qui n'en fut pas une; elle n'a abouti qu'à un avortement. Que reste-t-il de tous ses travaux? De quel secours nous sont-ils aujourd'hui? Est-ce dans ces toiles d'araignées qu'on prétend sauverer la démocratie.

"La loi électorale, la loi des deux Chambres présentent plus d'un problème à résoudre; mais on n'est pas une œuvre qui répéprane les forces de l'Assemblée si elle y veut apporter un esprit franchement républicain. La démocratie est maîtresse de la France, elle repousse tout privilège, mais ce peuple laborieux a besoin d'une organisation résistante; il lui faut une seconde Chambre qui le garde en dépit des traditions du gouvernement et empêche que chaque élection nouvelle n'apporte avec elle une révolution. Une pareille institution existe dans toutes les républiques qui ont vécu; c'est la force de l'Amérique; c'est le seul rempart contre la démagogie. Avec une seconde Chambre, démocratique par son mode d'élection, conservatrice par ses attributions, et assurée, on peut compter sur la solidité de la

LES ÉLECTIONS DE LYON.

Le résultat des élections du département du Rhône, quoique prévu par la presse lyonnaise, paraît avoir produit une très vive impression dans les milieux favorables aux candidats vaincus.

La *Décentralisation*, organe légitimiste et clérical, s'écrie:

La victoire de la Commune est éclatante, et Lyon a éclipsé Paris.

Les candidats Ranc et Guyôt ont réuni plus de 90,000 suffrages dans le Rhône.

MM. Desgranges et Jaquier ont eu 40,000 voix.

La seule ville de Lyon a donné 50,000 bulletins aux candidats de la Commune, et seulement 15,000 aux candidats conservateurs. Ce chiffre de 50,000 est le fait capital de l'élection. Voilà ce qu'il faut méditer.

Jamais les abstentions n'ont été si peu nombreuses.

Jamais le radicalisme ne s'était affirmé à Lyon, d'une façon aussi brutale. En aucune circonstance, le parti républicain n'avait obtenu jusqu'à ce jour plus de 35,000 suffrages. C'est le maximum du contingent dont semblait pouvoir disposer à Lyon le parti résolument républicain, mais républicain de toutes nuances.

MM. Millaud et Quinonez avaient atteint ce chiffre. Au plébiscite de 1870, on n'avait compté que 34,000 *non*; or, dans ces 34,000 se trouvaient certainement toutes les voix républicaines, et beaucoup de voix non républicaines. Aujourd'hui donc le radicalisme le plus achevé dispose dans Lyon de 15,000 voix de plus que la république sans épithète.

L'élection de Lyon est bien plus grave, plus expressive que celle de Paris. La Commune s'a groupé, à Lyon, les trois cinquièmes des élections inscrite; à Paris, elle n'en a pas attiré la moitié. Et le nom du candidat était plus significatif encore à Lyon qu'à Paris.

Lyon peut donc être fier; il l'emporte sur Paris, il renferme plus d'éléments révolutionnaires même que la capitale des révolutionnaires. L'honneur de la ville de Lyon a été relevé par tous les pays des révolutionnaires bourgeois.

Ce sont des bourgeois, en effet, qui ont fourni cette écrasante majorité au citoyen Ranc, bourgeois qui, en 8 mai 1870, se montraient farouches plébiscitaires. Le scrutin du 8 mai donna près de 22,000 *oui*; la moitié de ces *oui* se sont dirigés hier vers M. Ranc; l'autre moitié a approché moins de voix aux candidats conservateurs, MM. Desgranges et Jaquier, que les plébiscitaires systématiques de ce plébiscite.

Et si nous faisons pour le département entier du Rhône les mêmes rapprochements et chiffres que pour la ville de Lyon, nous arriverons à combiner un résultat identique.

Pour ceux qui n'aiment pas à penser sur des impressions trop sombres, faisons remarquer que le candidat conservateur qui n'avaient que 12,000 à Lyon, au 2 juillet 1871, en eut réuni 15,000 le 11 mai 1873, et que le département, hier, atteint au 2 décembre, en 1871, que 25,000 bulletins à ces candidatures conservatrices en a apporté, hier, 40,000.

Quoi qu'il en soit, nous avons aujourd'hui acquis la certitude que s'il plaisait à M. Gambetta de poser la candidature de Robespierre ou de n'importe quel personnage, mort ou vivant, de ce genre-là, elle pourrait compter, à Lyon, sur 50,000 partisans.

Que M. Thiers se mire donc dans la riante situation morale et matérielle qu'il a préparée à la France! Qu'il se sourie à lui-même dans le miroir de sa république *conservatrice*! Que l'Assemblée aille au temple l'abîme vers lequel elle a lassé conduire le pays par M. Thiers, par son délégué!

L'IMPÔT SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES.—La chambre de commerce de Paris vient de formuler les motifs qui lui font repousser le projet d'impôt sur les matières. Voici, dit-on, en quels termes elle s'exprimait:

L'industrie nationale, qui se trouve déjà dans des conditions défavorables pour lutter avec la concurrence étrangère, rencontrerait dans l'établissement de ces droits un obstacle insurmontable à l'expansion de ses produits au dehors; il n'est pas douteux que nos draperies, nos mérinos notamment, ne tarderaient pas à se voir fermer l'accès des marchés étrangers. En paralysant le commerce et l'industrie, il chasserait dans son germe le seul moyen de reconstituer la richesse et le crédit de notre pays.

NÉCROLOGIE — Nous empruntons ce qui suit à nos derniers journaux parisiens:

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Humann, ancien maire de la ville de Strasbourg, où il avait fait beaucoup de bien, où il avait gagné l'estime et l'affection universelles. Depuis que Strasbourg avait cessé d'appartenir à la France, il avait fait partie du triste cortège des exilés volontaires, et il était venu s'établir à Paris. M. Humann était le fils de l'ancien ministre des finances, le beau-père de M. Koller, député du Bas-Rhin, et de M. Sagnio, conseiller d'Etat.

Nous apprenons la mort de M. Lavallée, fondateur et ancien directeur de l'école centrale des arts et manufactures, administrateur du chemin de fer d'Orléans, commandeur de la Légion d'honneur.

En dirigeant l'école centrale pendant les trente-quatre premières années de sa création, M. Lavallée avait su se concilier l'estime et l'affection de ses collaborateurs et de ses nombreux élèves.

Nous ne saurions adresser qu'un vif regret à cette existence si utile et si entièrement consacrée au bien, sans projeter que l'œuvre à laquelle M. Lavallée a attaché son nom, et qui fait la prédilection et l'effort de toute sa vie, a contribué puissamment, depuis quarante ans, au progrès et au développement des sciences industrielles en France, en y faisant naître l'esprit d'initiative privée.

M. le baron Achille Seillière, l'un des grands banquiers de ce temps, est mort hier soir dans son hôtel de la rue Saint-Dominique. Il a succombé à la rupture d'un anévrisme.

Le baron Seillière laisse quatre enfants, trois fils dont l'un était déjà associé à sa maison, et une fille mariée au prince de Sagan.

La mort du baron Seillière est une perte non-seulement pour la haute finance, mais aussi pour l'industrie française, pour les usines des Ardennes, pour la fabrication du drap, figurant parmi les plus importantes de France.

Le baron Seillière était en outre un homme d'un goût élevé, un amateur passionné des beaux-arts, et il laisse une galerie artistique renommée. Il était âgé d'environ soixante ans.

SPECTACLES, &c.

[illegible]

OPERA.

VENDREDI, 6 juin, à 7 1/2 heures P. M. — GRAND CONCERT donné par les dames de domestication de la Nouvelle-Orléans, au profit de M. G. Collignon, au profit de l'Aide du St. Vincent.

DIRECTRICES:
Mmes J. H. Strauder, Joseph Bowling, R. W. Montgomery, A. Tétard, J. Bidwell, Wm. Kernan, Thos. Simms, G. Brickell, Chas. Macready, J. B. Laitte, Auguste Reis, W. Agar.

20mai—au 6 juin

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 46 de rue St-Charles,

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une SOCIÉTÉ sur les fashionables [illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible] jeune dame. On y trouve [illegible] Musée d'Anatomie, No 46 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. 20mai—1m

JARDIN DE MAGNOLIA.

LA plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, réunions de famille, dîners, soupers, etc.

OUVERT CHAQUE JOUR.

Le dimanche, grand concert gratis.

Restaurant et bars pourvus de mets et de liqueurs de choix.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

6 mai—1m RICHARD HOMANN.

Consulat de France.

AVIS SENSUEL—JUIN 1872.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès de l'un d'entre eux, amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

[illegible]

Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

A vis est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'effet de la loi du 2 juillet 1871, ont conservé la nationalité française, qu'ils peuvent former d'une déclaration à ce sujet au ministère de la guerre, ou au bureau de la préfecture, ou au bureau de la préfecture, ou au bureau de la préfecture